PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue le 7 mai 2018, à 19 h 30, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Madame la mairesse, Thérèse Francoeur préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

M. Douglas Beard - conseiller siège nº 2

M. Christian Girardin - conseiller siège nº 4

Mme Suzanne Dandurand - conseillère siège n° 5

M. Jean-François De Plaen - conseiller siège nº 6

Sont également présents :

Mme Martine Bernier, directrice générale et secrétaire trésorière agissant à titre de secrétaire de la séance, ainsi que M. Bruno Gamache, directeur des travaux publics.

Les conseillers M. Éric Provencher et M. Simon Lauzière sont absents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte 19 h 30.

124-05-2018 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal attestent avoir reçu tous les documents inhérents à la présente séance 72 heures avant la tenue de celle-ci, tel que prévu par la loi;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Christian Girardin Appuyée par MME Suzanne Dandurand

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.



ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 7 mai 2018

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption des procès-verbaux
 - 3,1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018
- 4 Communiqués et correspondance
- 5 Administration et finances
 - 5,1 Présentation et adoption des comptes et des revenus pour avril 2018
 - 5,2 Dépôt Rapport des dépenses autorisées par les fonctionnaires
 - 5,3 Dépôt Activités de fonctionnement à des fins fiscales
 - 5,4 Dépôt des états financiers au 31 décembre 2017

- 5,5 Révision Politique de subventions pour achat de couches lavables
- 5,6 Avis de motion Règl. 596-1 Traitement des élus
- 5,7 Autorisation de signature Protocole d'entente Carrefour St-Félix
- 5.8 Renouvellement des assurances collectives
- 5,9 OMH Approbations des états financiers pour l'année 2017
- 5,10 Démission poste trésorerie

6 <u>Sécurité publique</u>

- 6,1 SIUCQ 2018
- 6,2 Formation sécurité civile St-Germain de Grantham

7 Travaux publics

- 7,1 Demande Programme PAARRM Député provincial
- 7,2 Demande Programme PAARRM Ministre MTMDET
- 7,3 Adjudication de contrat- Réhabilitation d'une partie du réseau d'égouts
- 7,4 Autorisation de travaux Nettoyage de fossés, 2e et 3e rue

8 Hygiène du milieu

- 8,1 Rapport d'enfouissement et recyclage
- 8,2 Programme composteurs domestiques

9 Aménagement et urbanisme

9,1 Demande d'intervention - Cours d'eau lot 5 739 636

10 Loisirs et culture

- 10,1 Nomination coordonnatrice bibliothèque
- 10,2 Frais de location Cabane à bonbons et cantine
- 10,3 SSJBQ Programme de reconnaissance 2018
- 10,4 Vente de garage 2018
- 10,5 Marché public 2018
- 10,6 Carrefour St-Félix Appel d'offres Architecture-structure
- 10,7 Carrefour St-Félix Appel d'offres Couvre-planchers
- 10,8 Carrefour St-Félix Appel d'offres Ébénisterie
- 10,9 Carrefour St-Félix Appel d'offres Électricité
- 10,10 Carrefour St-Félix Appel d'offres Escalier
- 10,11 Carrefour St-Félix Appel d'offres Peinture10,12 Carrefour St-Félix Appel d'offres Plomberie
- 10,13 Carrefour St-Félix Appel d'offres Ventilation

11 Sujets divers

12 Rapport des élus

13 Période de questions

14 Levée de la séance

ADOPTÉE

Le conseiller M. Éric Provencher se joint à l'assemblée à 19 h 33

125-05-2018 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Le conseiller M. Simon Lauzière se joint à l'assemblée à 19 h 34

3.1 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018</u>

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018, tel que présenté.

ADOPTÉE

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

Madame Thérèse Francoeur dirige les discussions vers le point 7.3 du présent ordre-du-jour et invite M. Bruno Gamache, directeur des travaux publics à informer l'assemblée des travaux de chemisage qui débuteront bientôt.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

126-05-2018 5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR AVRIL 2018

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de d'avril 2018, soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

Revenus	153 649.73 \$
Taxes	105 970.71 \$
Protection incendie	5 914.27 \$
Permis et dérogation	1 130.00 \$
Subvention - Entretien du réseau routier (ministre)	
- Montant sur 3 ans	14 000.00 \$
Bibliothèque – Versement subvention (MCCCF et FCCQ)	22 758.00 \$
Inscriptions camp de jour	3 015.00 \$
Inscriptions Pickelball et badminton	35.00 \$
Financement camp de jour (retour canettes vides)	10.00 \$
Autres revenus	816.75 \$
<u>Dépenses</u>	98 986.69 \$
Rémunération régulière	15 106.58 \$
Rémunération incendie	5 501.36 \$
Factures déjà payées	14 539.15 \$
Factures à payer	63 839.60 \$

ADOPTÉE

5.2 <u>DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES</u> FONCTIONNAIRES POUR AVRIL 2018

La directrice générale dépose à la table du Conseil municipal le rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires, pour le mois d'avril 2018.

5.3 <u>DÉPÔT – ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES POUR AVRIL 2018</u>

La directrice générale remet à chaque membre du Conseil municipal le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales pour la période du mois d'avril 2018. La mairesse dépose ledit rapport à la séance.

5.4 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier pour l'année financière 2017 ainsi que le rapport de l'auditeur.

Un résumé du rapport de l'auditeur, préparé par la firme FBL S.E.N.C.R.L., traitant des résultats financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 est donné.

Les revenus sont de 2 244 686 \$, les dépenses sont de 2 231 945 \$ et la conciliation à des fins fiscales est de 301 930 \$ laissant ainsi un surplus de 314 671 \$.

Les états financiers consolidés se résument à : « 2 245 266 \$ pour les revenus, 2 232 372 \$ pour les dépenses et 301 930 \$ pour la conciliation à des fins fiscales, laissant ainsi un surplus de 314 824 \$. »

127-05-2018 5.5 <u>RÉVISION – POLITIQUE DE SUBVENTION POUR ACHAT DE COUCHES LAVABLES</u>

CONSIDÉRANT la « Politique de subvention pour l'achat de couches lavables »:

CONSIDÉRANT une demande citoyenne afin que soit aussi considéré, outre les couches lavables, l'achat de produits complémentaires;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la « Politique de subvention pour l'achat de couches lavables » soit modifiée et adoptée comme suit :

POLITIQUE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES

1 PREAMBULE

Considérant les nombreux avantages du point de vue environnemental, économique et social qu'offre l'utilisation de couches lavables plutôt que de couches jetables, la municipalité désire soutenir financièrement les nouveaux parents qui font l'achat de couches de coton.

2 CRITERES DE SELECTION

Pour qu'une demande soit sélectionnée et subventionnée, elle devra répondre aux critères suivants. Le parent faisant la demande doit :

- Être résidant de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;
- Faire l'achat de couches lavables et autres produits complémentaires;
- Faire la demande pour un enfant de 2 ans ou moins.

3 DEPENSES ADMISSIBLES

- couches lavables;
- couches lavables pour la piscine;
- couvre-couches imperméables;
- · doublures et inserts;
- · feuillets;
- seau à couches;
- sac de transport;
- détergent pour couches lavables.

4 CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Toute demande de subvention devra être transmise au bureau municipal sur le formulaire prévu à cet effet dans un délai de 3 mois suivant l'achat.

La subvention représentant 50% des coûts d'achat, jusqu'à concurrence de cent dollars (100.00 \$) sur le montant déboursé pour l'achat, sera versée à la suite de la présentation des pièces justificatives suivantes :

- Facture originale de l'ensemble des couches lavables et autres produits complémentaires;
- Preuve de naissance de l'enfant;
- Preuve de résidence.

Une seule subvention par enfant sera accordée.

ADOPTÉE

5.6 AVIS DE MOTION - RÈGL. 596-1 - TRAITEMENT DES ÉLUS

Un avis de motion et dépôt d'un projet de règlement est donné par la conseillère Mme Suzanne Dandurand, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance du Conseil municipal, le projet de règlement No : 596-1 intitulé : Règlement 596-1, Modifiant le règlement relatif au traitement des élus, sera soumis pour adoption, lequel projet a pour objet, de modifier le traitement des élus municipaux. Le projet de règlement est mis à la disposition du public au bureau municipal.

128-05-2018 5.7 <u>AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE –</u> CARREFOUR ST-FÉLIX

CONSIDÉRANT QUE le projet du Carrefour Saint-Félix est admissible à une aide financière dans le cadre du Fonds des petites collectivités du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet fait l'objet d'un protocole d'entente à être signé entre la municipalité et le MELS (*Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur*) afin d'établir entre autres, les travaux et les coûts reconnus admissibles, les obligations de la municipalité de même que les modalités de versement de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN Appuyé par M. DOUGLAS BEARD Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE Mme Thérèse Francoeur mairesse, ou le maire supplément ainsi que Mme Martine Bernier, directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité, le document de protocole d'entente entre la municipalité et le MELS.

ADOPTÉE

129-05-2018 5.8 RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES

CONSIDÉRANT QUE les assurances collectives des fonctionnaires municipaux sont renouvelables annuellement;

CONSIDÉRANT QUE des négociations ont été effectuées;

CONSIDÉRANT QUE les taux n'ont pas changés de façon significative;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN Appuyé par MME SUZANNE DANDURAND Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité renouvelle la protection d'assurances collectives des fonctionnaires municipaux avec la compagnie Humania;

QUE la municipalité assume tel qu'entendu avec les fonctionnaires municipaux, 50 % de la prime mensuelle.

ADOPTÉE

130-05-2018 5.9 OMH – APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT la résolution No : 014-01-2017;

CONSIDÉRANT la résolution No : 056-03-2017;

CONSIDÉRANT les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 et acceptés par le conseil d'administration de l'OMH (*Office Municipal d'habitation*) de Drummondville pour l'OMH de Saint-Félix-de-Kingsey;

Sur proposition de M. ERIC PROVENCHER Appuyé par M. DOUGLAS BEARD Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver les états financiers pour l'exercice financier terminé au 31 décembre 2017 de l'OMH de Saint-Félix-de-Kingsey, préparés par la firme Groupe RDL – Solutions comptables, ainsi qu'autoriser le versement de 1 886 \$, à titre d'ajustement pour les transactions relatives à l'exercice financier 2017.

ADOPTÉE

131-05-2018 5.10 <u>DÉMISSION POSTE DE TRÉSORERIE</u>

CONSIDÉRANT QUE la personne occupant le poste de secrétaire-trésorière adjointe à la trésorerie a remis sa démission en date du 2 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. ERIC PROVENCHER Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte la démission de la personne occupant le poste de secrétaire-trésorière adjointe.

Que le Conseil lance un appel de candidature afin de combler le poste laissé vacant à la trésorerie.

ADOPTÉE

6. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>

132-05-2018 6.1 SIUCQ 2018

CONSIDÉRANT l'avis de contribution 2018 pour les services du SIUCQ (Service d'intervention d'urgence du Centre-du-Québec);

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité **ne renouvelle pas** son adhésion au SIUCQ pour l'année 2018.

ADOPTÉE

6.2 FORMATION SÉCURITÉ CIVILE - SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Aucune résolution n'est adopté, ce point est annulé.

ADOPTÉE

7. TRAVAUX PUBLICS

133-05-2018 7.1 DEMANDE PROGRAMME PAARRM – DÉPUTÉ PROVINCIAL

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec alloue à ses députés un budget annuel discrétionnaire au PAARRM (*Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier* municipal);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, soucieuse de la sécurité et du bien-être de ses citoyens, prévoit certains travaux en matière de voirie;

CONSIDÉRANT QUE dans cette optique, des travaux de rechargement sont à réaliser sur le 3° et 4° Rang au coût approximatif de 40 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey demande à son député, monsieur Sébastien Schneeberger, une subvention au montant approximatif de 40 000 \$ de son budget discrétionnaire dans le cadre du programme PAARRM pour des travaux de rechargement sur le 3^e et 4^e Rang de la municipalité.

ADOPTÉE

134-05-2018 7.2 DEMANDE PROGRAMME PAARRM – MINISTRE MTMDET

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec alloue au ministre du MTMDET (*Ministère du transport de la mobilité durable et de l'électrification du transport*) un budget annuel discrétionnaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, soucieuse de la sécurité et du bien-être de ses citoyens, prévoit certains travaux en matière de voirie:

CONSIDÉRANT QUE dans cette optique, des travaux de rechargement sont à réaliser sur le 8^e Rang au coût approximatif de 50 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. ERIC PROVENCHER Appuyée par M. DOUGLAS BEARD Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey demande au Ministre du MTMDET, M. André Fortin, une subvention au montant de 50 000 \$ de son budget annuel discrétionnaire pour la réalisation de travaux de rechargement sur le 8° Rang de la municipalité, au coût approximatif de 50 000 \$.

ADOPTÉE

135-05-2018 7.3 <u>ADJUDICATION DE CONTRAT – RÉHABILITATION D'UNE PARTIE DU RÉSEAU D'ÉGOUTS</u>

M. Bruno Gamache, directeur des travaux publics explique à l'assemblée en quoi consiste les travaux de chemisage des conduites d'égout, le principe de ces travaux, la zone de travail, la durée des travaux ainsi que la durée des interruptions pouvant survenir

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission publique a été lancée en mars 2018 concernant la réhabilitation d'une partie du réseau d'égouts;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a reçu trois (3) soumissions dans les délais prescrits:

CONSIDÉRANT QUE la firme Avizo Experts-Conseil a procédé à la vérification des documents techniques reçus et recommande d'accorder le contrat de réalisation des travaux au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE la firme CWW Réhabilitation est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN

Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir le plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme CWW Réhabilitation pour les travaux de réhabilitation d'une partie du réseau d'égouts, au montant de 192 215 \$ plus les taxes applicables, comme décrit au formulaire de soumission requis à la demande de soumissions publique intitulée : Cahier de charges Réhabilitation d'une partie du réseau d'égouts – Avril 2018.

ADOPTÉE

Madame Thérèse Francoeur dirige les discussions vers le point 10.6 et suivants du présent ordre-du-jour concernant les appels d'offres du projet Carrefour Saint-Félix. M. Bruno Gamache, directeur des travaux publics informe l'assemblée des travaux de transformation de l'ancien presbytère pour le projet du Carrefour Saint-Félix.

136-05-2018 7.4 <u>AUTORISATION DE TRAVAUX – NETTOYAGE DE FOSSÉS,</u> 2^E ET 3^E RUE

CONSIDÉRANT QUE d'importantes quantités d'eau se sont accumulées dans les fossés situés sur la 2^e et 3^e rue;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de nettoyage de fossés sont requis au coût approximatif de 1 500 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les ponceaux d'entrées citoyennes sont à la charge des propriétaires desdits ponceaux;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Douglas Beard Appuyée par M. Jean-François De Plaen

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les travaux de nettoyage de fossés situés sur la 2° et 3° rue, au coût approximatif de 1 500 \$ plus les taxes applicables, que le coût des ponceaux d'entrées

citoyennes soit à la charge des propriétaires desdits ponceaux.

ADOPTÉE

8. <u>HYGIÈNE DU MILIEU</u>

8.1 RAPPORT MENSUEL D'ENFOUISSEMENT VS RECYCLAGE

Site d'enfouissement					
	Cumulatif	Cumulatif	Différence		
	2017	2018			
Janvier	39,07	41,70	2,63	仓	
Février	30,45	35,08	4,63	①	
Mars	33,48	31,95	(1,53)	Û	
Avril	66,20	57,01	(9,19)	Û	
Mai	96,32				
Juin	53,07				
Juillet	54,04				
Août	69,99				
Septembre	54,92				
Octobre	83,61				
Novembre	40,65				
Décembre	28,37				
TOTAL:	650,17	165,74	-3,46		

Centre de récupération					
	Cumulatif	Cumulatif	Différence		
	2017	2018			
Janvier	10,84	12,26	1,42	仓	
Février	8,80	8,64	(0,16)	Û	
Mars	14,94	12,83	(2,11)	Û	
Avril	10,74	10,29	(0,45)	Û	
Mai	11,40				
Juin	13,54				
Juillet	10,91				
Août	14,72				
Septembre	9,81				
Octobre	10,10				
Novembre	11,13				
Décembre	10,97				
TOTAL:	137,90	44,02	(1,30)		

137-05-2018 8.2 PROGRAMME COMPOSTEURS DOMESTIQUES

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a adopté la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) et que la stratégie 4 de cette politique consiste à bannir des lieux d'élimination la matière organique;

CONSIDÉRANT QUE le MDDELCC (*Ministère du développement durable et de la lutte contre les changements climatiques*) a mis sur pied le programme ACDC (*Aide au compostage domestique et communautaire*);

CONSIDÉRANT QUE, pour obtenir une aide financière du programme ACDC, le demandeur admissible doit fournir de l'information sur le projet au *Ministère du développement durable et de la lutte contre les changements climatiques* en remplissant le formulaire de demande d'aide financière prescrit et y joindre une résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE Appuyé par M. CHRISTIAN GIRARDIN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;

- S'engage à respecter l'ensemble des exigences prévues dans le cadre normatif du programme ACDC, en particulier ses éléments de reddition de comptes;
- S'engage à respecter les exigences des lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage et à obtenir les autorisations environnementales nécessaires, le cas échéant ;
- S'engage à effectuer régulièrement des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISE) aux différentes étapes de son projet, dont certaines visent l'ensemble de la population, au moins jusqu'à l'année de fin des travaux de son projet;
- Autorise la directrice générale, Mme Martine Bernier à transmettre au *MDDELCC* et à signer, pour le compte et au nom de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, toute information requise ou toute entente relative à la demande d'aide financière dans le cadre du programme ACDC.

ADOPTÉE

9. <u>AMÉNAGEMENT ET URBANISME</u>

138-05-2018 9.1 DEMANDE D'INTERVENTION – COURS D'EAU LOT 5 739 636

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a reçu une demande d'intervention pour l'aménagement du cours d'eau sans nomination, circulant sur la propriété du 647, route 255 N° de lot : 5 739 636, propriétaire et requérant, M. Marc Lamothe;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de creuser le cours d'eau pour permettre un meilleur drainage du sol qui occasionne des débordements sur le terrain et refoulement au sous-sol de la résidence:

Considérant que le requérant mentionne à la municipalité que ces travaux d'aménagement s'insèrent dans d'autres travaux en lien avec l'installation d'un ponceau et le remplissage d'une partie de son terrain à proximité du même cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD Appuyé par M. CHRISTIAN GIRARDIN Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey appuie la demande d'aménagement du cours d'eau sans nomination circulant sur le lot 5 739 636;

Que la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, par l'entremise de son inspectrice désignée, Mme Hélène Ménard, achemine la demande auprès de la MRC de Drummond afin qu'une intervention visant à effectuer des travaux d'aménagement pour le cours d'eau sans nomination soient faits;

QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey attende la recommandation et la décision de la MRC de Drummond avant la poursuite des démarches;

Que la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey s'engage à acquitter sur réception, toutes les factures que pourrait de temps à autre, émettre la MRC de Drummond en rapport avec la poursuite des procédures engagées ou complétées dans ce dossier.

ADOPTÉE

10. LOISIRS ET CULTURE

139-05-2018 10.1 NOMINATION COORDONNATRICE BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT la résolution No : 038-02-2017;

CONSIDÉRANT QUE Mme Sarah Boivin a toujours de l'intérêt à occuper le poste de coordonnatrice à la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND Appuyé par M. SIMON LAUZIÈRE Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité retienne les services de madame Sarah Boivin au titre de coordonnatrice à la bibliothèque, poste permanent à temps partiel;

QUE les conditions de travail de Mme Sarah Boivin soient plus amplement décrites à un contrat de travail:

QUE la mairesse ou le maire suppléant et la direction générale soient autorisés, à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail de la coordonnatrice à la bibliothèque.

ADOPTÉE

140-05-2018 10.2 FRAIS DE LOCATION - CABANE À BONBONS ET CANTINE

CONSIDÉRANT la fourniture d'électricité pour la cantine, opérée par Mme Josée Rivest:

CONSIDÉRANT la location de la cabane à bonbons:

Considérant qu'il y a lieu d'établir la tarification de ces locations pour la période estivale 2018;

EN CONSÉQUENCE.

Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE Appuyé par M. CHRISTIAN GIRARDIN Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le tarif pour fourniture d'électricité à la cantine soit établi au montant de 50 \$ par événement (tournois de balle, fêtes communautaires etc.) auquel la cantine sera en fonction et qu'une facture unique soit transmise à la fin de la saison, été 2018;

QUE le tarif de location de la cabane à bonbons soit établi à 50 \$ pour toute la période estival 2018 et qu'une facture unique soit transmise à la fin de la saison, été 2018.

ADOPTÉE

141-05-2018 10.3 SSJBQ - PROGRAMME DE RECONNAISSANCE 2018

CONSIDÉRANT QUE la SSJBCQ (Société Saint-Jean-Baptiste du Québec) offre un programme de reconnaissance des bénévoles au Centre-du-Québec;

Considérant que la *Société Saint-Jean-Baptiste du* Québec invite les municipalités à lui faire un don minimal et symbolique de 100 \$ que la *Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-*Québec bonifiera et remettra sous forme de cadeaux qui seront attribués aux bénévoles de notre territoire:

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. ERIC PROVENCHER Appuyé par MME SUZANNE DANDURAND

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le versement de 100 \$ à la SSJBCQ pour son programme de reconnaissance des bénévoles au Centre-du-Québec 2018.

ADOPTÉE

142-05-2018 10.4 **VENTES DE GARAGE 2018**

Sur proposition de M. Christian Girardin Appuyé par M. Eric Provencher

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la tenue d'une vente de garage les 16 et 17 juin 2018 sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

QUE pour participer à cette vente de garage, l'achat d'un permis ne sera pas requis;

QUE la municipalité mettra à la disposition des citoyens le stationnement situé près du bureau de l'Hôtel de ville et de la bibliothèque municipale pour la tenue de cette vente de garage.

ADOPTÉE

143-05-2018 10.5 MARCHÉ PUBLIC 2018

Le conseiller M. Simon Lauzière déclare avoir un intérêt et se retire de la table des délibérations à 20 h 25.

CONSIDÉRANT QUE l'intérêt de réitérer l'expérience 2017 et de tenir un marché public en 2018;

CONSIDÉRANT QUE les marchands artisans ont émis le souhait d'offrir leur produits beau temps, mauvais temps, sous une tente de type chapiteau installée de mi-juin à mi-octobre;

CONSIDÉRANT QUE les élus désirent procéder à la location ou l'achat ou la location avec option d'achat d'une tente de type chapiteau d'une dimension 20 X 40 pieds avec murs;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN Appuyé par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE mandater la directrice générale à procéder à un appel d'offre pour la location ou l'achat ou la location avec option d'achat pour une tente de type chapiteau d'une dimension de 20 X 40 pieds avec murs, incluant le montage-démontage annuel.

ADOPTÉE

Le conseiller M. Simon Lauzière rejoint la table des délibérations à 20 h 35

144-05-2018 10.6 <u>CARREFOUR ST-FÉLIX – APPELS D'OFFRES – ARCHITECTURE-STRUCTURE</u>

M. Bruno Gamache explique que différents appels d'offres sont lancés à plusieurs corps de métiers puisque la municipalité est maintenant détenteur d'une licence RBQ (Régie du bâtiment du Québec) et qu'en la personne de M. Bruno Gamache, celle-ci est en conformité et en mesure de contracter elle-même les travaux du Carrefour St-Félix.

CONSIDÉRANT la confirmation reçue du MELS (*Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur*) à l'effet que des coûts peuvent être engagés pour la réalisation du projet Carrefour Saint-Félix;

EN CONSÉQUENCE.

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN Appuyé par M. ERIC PROVENCHER Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey approuve le cahier de charges intitulé : *Architecture – Structure, Carrefour St-Félix - Mai 2018* et procède à l'appel d'offres public sur Se@o.

ADOPTÉE

145-05-2018 10.7 CARREFOUR ST-FÉLIX – APPEL D'OFFRES – COUVRES PLANCHERS

Considérant la confirmation reçue du MELS (*Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur*) à l'effet que des coûts peuvent être engagés pour la réalisation du projet Carrefour Saint-Félix;

En conséquence,

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN Appuyé par MME SUZANNE DANDURAND Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents **QUE** la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey approuve le cahier de charges intitulé : *Couvre plancher - Carrefour St-Félix - Mai 2018* et procède à un appel d'offres sur invitation.

ADOPTÉE

146-05-2018 10.8 CARREFOUR ST-FÉLIX – APPEL D'OFFRES – ÉBÉNISTERIE

CONSIDÉRANT la confirmation reçue du MELS (*Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur*) à l'effet que des coûts peuvent être engagés pour la réalisation du projet Carrefour Saint-Félix;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN Appuyé par M. SIMON LAUZIÈRE Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey approuve le cahier de charges intitulé : *Ébénisterie - Carrefour St-Félix - Mai 2018* et procède à un appel d'offres sur invitation.

ADOPTÉE

147-05-2018 10.9 CARREFOUR ST-FÉLIX – APPEL D'OFFRES – ÉLECTRICITÉ

CONSIDÉRANT la confirmation reçue du MELS (*Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur*) à l'effet que des coûts peuvent être engagés pour la réalisation du projet Carrefour Saint-Félix;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. ERIC PROVENCHER Appuyé par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey approuve le cahier de charges intitulé : *Électricité - Carrefour St-Félix - Mai 2018* et procède à un appel d'offres sur invitation.

ADOPTÉE

148-05-2018 10.10 CARREFOUR ST-FÉLIX - APPEL D'OFFRES - ESCALIER

Considérant la confirmation reçue du MELS (*Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur*) à l'effet que des coûts peuvent être engagés pour la réalisation du projet Carrefour Saint-Félix;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND Appuyé par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents **Que** la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey approuve le cahier de charges intitulé : *Escalier - Carrefour St-Félix - Mai 2018* et procède à un appel d'offres sur invitation.

ADOPTÉE

149-05-2018 10.11 CARREFOUR ST-FÉLIX - APPEL D'OFFRES - PEINTURE

CONSIDÉRANT la confirmation reçue du MELS (*Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur*) à l'effet que des coûts peuvent être engagés pour la réalisation du projet Carrefour Saint-Félix;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN Appuyé par M. DOUGLAS BEARD Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey approuve le cahier de charges intitulé : *Peinture - Carrefour St-Félix - Mai 2018* et procède à un appel d'offres sur invitation.

ADOPTÉE

150-05-2018 10.12 CARREFOUR ST-FÉLIX – APPEL D'OFFRES – PLOMBERIE

CONSIDÉRANT la confirmation reçue du MELS (*Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur*) à l'effet que des coûts peuvent être engagés pour la réalisation du projet Carrefour Saint-Félix;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD Appuyé par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey approuve le cahier de charges intitulé : *Plomberie - Carrefour St-Félix - Mai 2018* et procède à un appel d'offres sur invitation.

ADOPTÉE

151-05-2018 10.13 CARREFOUR ST-FÉLIX – APPEL D'OFFRES – VENTILATION

Considérant la confirmation reçue du MELS (*Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur*) à l'effet que des coûts peuvent être engagés pour la réalisation du projet Carrefour Saint-Félix;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. ERIC PROVENCHER Appuyé par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey approuve le cahier de charges intitulé : Ventilation - *Carrefour St-Félix - Mai 2018* et procède à un appel d'offres sur invitation.

ADOPTÉE

Madame Thérèse Francoeur dirige les discussions vers le point 5.1 du présent ordre-du-jour. M. Bruno Gamache, directeur des travaux publics, est remercié pour ses interventions.

11. SUJETS DIVERS

12. RAPPORT DES ÉLUS

13. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

Une période de questions s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

152-05-2018 14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD Que la séance soit levée à 21 h 07.

ADOPTÉE

Mme Thérèse Francoeur, AMA
Mairesse

Martine Bernier, DMA
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Thérèse Francoeur, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. Signé à Saint-Félix-de-Kingsey le 4 juin 2018.

2018-05-07 348 volume 23